

## CONDITIONS DE SEJOUR

Pour être admis sur le terrain, vous devez y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil.

Votre location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.

Vous devez remettre un carnet de camping ou un justificatif de responsabilité civile à la réception le jour de votre arrivée pour la totalité du séjour. Vous êtes tenu de vous conformer au règlement intérieur du P'TIT BOIS. En cas de manquement à ce dernier, le gestionnaire du camping pourra, à son initiative, résilier le contrat. Le séjour des mineurs non accompagnés d'adulte n'est pas autorisé. Tout visiteur doit se présenter à l'accueil dès son arrivée et s'acquitter de la redevance obligatoire en vigueur. Tout autre supplément doit être signalé et réglé au plus tard à votre arrivée.

### RESERVATION ET REGLEMENT DU SEJOUR

Vous devez remplir un contrat par emplacement de plein air / cottage, par famille et par séjour. Si plusieurs familles se succèdent, vous devez faire une demande pour chaque famille et pour chaque période.

Toute personne ne figurant pas sur la liste des participants se verra refuser l'accès à l'emplacement de plein air / cottage.

Le P'TIT BOIS se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre supérieur à la capacité de l'emplacement de plein air / cottage (bébés et enfants compris)

Votre location ne devient effective qu'après accord du camping et réception du contrat de réservation accompagné du montant dû. Tout contrat de réservation non accompagné du versement ou vice-versa, ne saurait assurer cette réservation.

### Vous devez régler au moment de la réservation :

#### Pour les locations d'emplacement de plein air :

- un acompte de 25% du montant total du séjour
- les frais de dossier de 10 € non déductibles et obligatoires du 10/07 au 21/08
- la somme de 10 € par séjour, si vous souscrivez à l'assurance annulation (recommandé)
- l'intégralité du solde du séjour est payable à l'arrivée

#### Pour les locations de Cottage :

Si vous réservez plus de 30 jours avant votre arrivée, un acompte de 25% du montant total du séjour, ou si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, la totalité du séjour.

Dans les deux cas, les frais de dossier de 10 € sont non déductibles et obligatoires du 10/07 au 21/08. Vous pouvez souscrire à une assurance annulation facultative (recommandée), moyennant la somme de 13 € par semaine de location ou la somme de 2 € par nuit de location. L'intégralité du solde du séjour est payable 30 jours avant la date d'arrivée prévue, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, LE P'TIT BOIS se réserve le droit d'annuler votre réservation. L'acompte précédemment versé restera acquis au P'TIT BOIS.

Dans tous les cas de location, aucun remboursement ni réduction ne sera consenti dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. En l'absence de lettre recommandée de votre part précisant que vous avez dû différer votre date d'arrivée, l'emplacement de plein air ou le cottage devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par votre contrat de location. Le paiement intégral des prestations demeure exigé.

### DUREE DU SEJOUR

#### Pour les locations d'emplacement de plein air :

L'emplacement plein air est disponible à partir de 14h00 jour d'arrivée et sera libéré avant 12h00, jour de départ.

Le dépassement des horaires entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

#### Pour les locations de Cottage :

Les locations en haute saison (juillet/août) se font par semaine entière.

Jour d'arrivée : 16h00, jour de départ : 10h00 (En basse saison : horaires aménageables selon planning).

En basse saison, les séjours sont possibles à partir de deux nuits sauf pour les week-ends fériés (voir tarifs)

### TAXE DE SEJOUR :

Elle est payable sur place en début de séjour. Son montant et les conditions d'applications sont fixés chaque année par les autorités locales.

### ANNULATION

#### Pour les locations d'emplacement de plein air :

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de dossier et d'assurance annulation
- à titre de rupture de contrat : l'acompte versé

Une assurance annulation facultative (recommandée) vous est proposée dans votre contrat de location moyennant 10 € par

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

séjour. Si vous y souscrivez, elle vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat indiquée ci-dessus (suivant conditions compagnie d'assurance).

#### Pour les locations de Cottage :

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de dossier et d'assurance annulation
  - à titre de rupture de contrat :
    - un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée
    - un montant égal ou total du séjour si vous annulez 30 jours ou moins avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.
- Une assurance annulation facultative (recommandée) vous est proposée dans votre contrat de location, moyennant 13 € par semaine de location ou 2 € par nuit de location. Si vous y souscrivez, elle vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat indiquée ci-dessus (suivant conditions compagnie d'assurance).

### CAUTIONS

#### Pour les locations de Cottage :

Vous devrez verser le jour de la remise des clefs, en 2 règlements :

- une caution de 200 € pour l'hébergement qui sera retournée dans les 5 jours suivant votre départ, sous déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.
- une caution de 90 € pour le ménage qui vous sera retournée dans les 5 jours suivant votre départ, sous réserve que la location soit rendue dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée correctement avant votre départ, la somme de 90 € sera encaissée.

### INVENTAIRE

A votre arrivée, nous vous remettons une fiche d'inventaire à vérifier.

Afin d'éviter tout malentendu, signalez à la réception dans les deux heures après votre arrivée toute éventuelle anomalie. Aucune réclamation formulée ultérieurement ne pourra être prise en compte. L'inventaire sera vérifié par nos soins après votre départ.

La caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.

### VEHICULE

Un seul véhicule est inclus par emplacement de plein air et par cottage.

Tout véhicule supplémentaire doit être déclaré, et le supplément correspondant acquitté, soit directement sur votre contrat de réservation, soit au plus tard dès votre arrivée au P'tit Bois en vous adressant à la réception du camping.

### ANIMAUX

Ils sont admis, à raison d'un seul animal par hébergement ou par emplacement de Plein Air, moyennant un supplément de prix, à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. Ils doivent être tenus en laisse, leur carnet de vaccination (certificat antirabique tenu à jour) doit être présenté. Les chiens de races Rottweillers, American Staffordshire Terriers, Tosas ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux quatre races citées précédemment sont formellement interdits. Les animaux ne sont pas admis dans les espaces piscine et aire de jeux.

**Pour les locations d'hébergement :** un seul animal de petite taille (6kg maximum) est accepté par hébergement. Il ne sera fait aucune exception.

### PARC AQUATIQUE

Les shorts de bains ne sont pas autorisés à l'intérieur du parc aquatique. Il ne sera fait aucune exception. La douche est obligatoire dès l'entrée du parc aquatique. La douche est également obligatoire à chaque fois que vous sortirez du hammam. Toute personne ne se conformant pas à ces règles se verra interdire l'entrée du parc aquatique.

### PORT DU BRACELET LOISIRS OBLIGATOIRE PENDANT VOTRE SEJOUR

Tout différend portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou ses suites sera porté devant le tribunal compétent.

**Camping «Le P'tit bois» - SAINT MALO - 35430 Saint-Jouan-des-Guérêts**

**Tél. +33 (0)2 99 21 14 30 - Fax +33 (0)2 99 81 74 14 - email : [camping.ptitbois@wanadoo.fr](mailto:camping.ptitbois@wanadoo.fr)**

**[www.ptitbois.com](http://www.ptitbois.com)**